

COMPTE RENDU
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
04 juin 2018 à 20h30

L'an deux mille dix-huit, le 04 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation de Frédéric AUBERT, Maire, du 31 mai 2018.

Présents : Frédéric Aubert, Jacqueline Bonnet, Christelle Empeaire, Jean-Pierre Filiatre, Anne-Marie Fitoussi, Hervé Robin, Agnès Vallon.

Procurations : Claude Morin a donné procuration à Christelle Empeaire
Frédéric Melmoux a donné procuration à Jacqueline Bonnet

Absents : Françoise Laurent

Secrétaire de séance : Jacqueline Bonnet

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h40

1/ Demande de modification du montant du loyer pour le local Café.

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du futur preneur du Local Café, par lequel il sollicite le maintien d'un loyer à 150€ HT par mois pendant 6 années, puis 300€ HT par la suite.

En cas d'accord de la Commune, il pourrait envisager de signer le bail commercial précédemment proposé, mais pour une ouverture en avril 2019.

Monsieur Le Maire rappelle que compte-tenu du retard des travaux et de ce fait du retard de l'ouverture du café, initialement prévue en avril 2018, la demande de baisse du loyer à 150€ HT par mois, pendant 1 an a été validée lors de du Conseil Municipal du 22 mai 2018.

Après discussions et délibération, Le Conseil Municipal décide à 8 votes pour et 1 abstention

- de ne pas revoir le loyer et de le maintenir tel que fixé précédemment, à savoir : 150€HT pendant un an puis 300€ HT les années suivantes, sur la base d'un bail commercial.
- de notifier cette décision au futur preneur, en lui laissant un délai de réflexion de 15 jours pour accepter ces conditions.
- de proposer le local à la location en cas de refus de ces conditions.

2/ Sigreda- Désignation d'un délégué communal suppléant.

Monsieur Le Maire rappelle la demande du Sigreda de désigner un délégué communal titulaire et un délégué communal suppléant chargé de représenter le Conseil Municipal aux commissions organisées sur la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et hors GEMAPI.

Seul le délégué communal titulaire a été désigné.

Pour rappel, cette compétence a été transférée aux collectivités territoriales au 01 janvier 2018. C'est la Communauté de Communes du Trièves qui l'exerce pour nos communes du Trièves et qui a chargé le Sigreda de son exécution.

Compte tenu des modifications majeures des statuts du Sigreda, le Conseil Municipal s'est réuni le 22 mai 2018, pour valider les nouveaux statuts et mode de gouvernance, et pour désigner le délégué communal titulaire.

Monsieur Le Maire, propose sa candidature en qualité de délégué communal suppléant.

Après discussion et délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- désigne, Monsieur Frédéric AUBERT, délégué communal suppléant au Sigreda.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Maire,

Frédéric AUBERT